



# ASSOCIATIONS : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS 2023

## PRÉAMBULE

La Communauté de Communes du Val Marnaysien a souhaité faire évoluer les modes d'attribution des subventions aux associations. Cette évolution répond à une double volonté :

- Offrir une meilleure visibilité de l'utilisation des fonds attribués,
- Valoriser les manifestations dont l'objet répond aux compétences statutaires de la CCVM.

## 1. RAPPEL DES STATUTS (11 mai 2017) :

Organisation ou aide à l'organisation de manifestations culturelles, sportives ou d'animation d'intérêt communautaire. L'intérêt communautaire se définit comme suit : les manifestations d'intérêt communautaire sont les manifestations à caractère culturel, sportif ou d'animation qui ne sont pas organisées habituellement au sein des communes composant la Communauté de Communes ou qui, par leur importance ou leur rayonnement et leur caractère exceptionnel, dépassent leurs possibilités techniques.

## 2. INTÉRÊT PLURICOMMUNAL :

Ainsi, la Communauté de Communes du Val Marnaysien a vocation à soutenir des manifestations d'intérêt communautaire, c'est-à-dire que la manifestation devra pouvoir accueillir des participants issus de plusieurs communes de la CCVM.

De plus, pour bénéficier d'une subvention, l'association devra pouvoir compter sur le soutien financier et/ou matériel de plusieurs communes de la CCVM (au minimum deux). La demande de subvention devra donc être accompagnée d'une lettre des communes justifiant leurs participations.

## 3. DIMENSION INTERCOMMUNALE :

Les subventions de la CCVM ne peuvent se substituer aux aides communales. Ainsi, seront exclues, les demandes de projets purement communaux : marchés, lotos, brocantes, vide-greniers, concours de cartes, concours de pétanque, fêtes, foires, bals, forums des associations communales, festivités du 14 juillet et du 15 août, échanges internationaux, fêtes de la musique,...

## 4. NOS PRIORITÉS :

Les subventions ne pourront concerner que les manifestations (le fonctionnement des associations ne peut pas faire l'objet d'une demande de subvention) dont l'objet principal relève de :

- L'enfance, la jeunesse, la famille, la parentalité,
- La valorisation du patrimoine,
- Le développement économique et/ou touristique,
- Le développement durable,
- La culture et le sport.

## CHAQUE PROJET DEVRA FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

### 5. LES CRITÈRES :

- L'évènement ou le projet doit se dérouler sur le territoire de la CCVM,
- Le projet doit être porté par une personne (morale) dont l'adresse se situe au sein de la CCVM,
- L'évènement ou le projet valorise l'engagement bénévole
- L'évènement devra initier une démarche de développement durable (déchets, toilettes, éco-cup...),
- L'évènement, dans l'ensemble de sa communication, devra valoriser le soutien de la CCVM,
- La présentation du budget lors de la demande de financement devra faire apparaître :

- \* Un budget équilibré,
- \* La part d'autofinancement,
- \* La lisibilité de l'engagement de la CCVM, à travers l'insertion de son logo dans les éléments de communication, et sa citation dans les articles de presse.
- \* Le soutien des autres partenaires (communes, autres associations...),
- \* La valorisation du bénévolat,

### 6. DÉPÔT DE DOSSIER - CALENDRIER :

Les demandes de subventions doivent être déposées **au plus tard le 30 mai de chaque année** de réalisation de l'action.

La commission d'attribution des subventions se réunit chaque année avant le vote de budget. Il peut être demandé à une association de participer à une audition, pour toute première demande.

Pour toute demande, l'association ou la personne référente du projet sera destinataire d'une réponse écrite.

La subvention ne pourra en aucun cas dépasser 1 000 €, quel que soit le budget du projet, dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle destinée aux subventions.

La demande ne pourra être effectuée qu'à partir du dossier de demande de subvention ci-joint (cf. document 1).

### 7. BILAN / ÉVALUATION :

À l'issue de la manifestation, dans un délai de trois mois (pour les manifestations se déroulant avant le 1<sup>er</sup> septembre) et avant le 1<sup>er</sup> décembre (pour les manifestations se déroulant entre septembre et novembre), le porteur de projet fera parvenir à la CCVM la fiche COMPTE RENDU DE L'ACTION ci-jointe (cf. document 2), accompagnée d'un RIB au nom de l'association.

Aucune subvention ne pourra être attribuée pour un porteur de projet qui n'aurait pas communiqué les éléments de bilan de la manifestation qui se serait déroulée en année n-1.

RENSEIGNEMENTS : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL MARNAYSIEN.

Office de Tourisme du Val Marnaysien  
23 Grande Rue - 70150 MARNAY  
Tél. : 03 84 31 90 91  
Courriel : [contact@ot-valmarnaysien.com](mailto:contact@ot-valmarnaysien.com)





## PROJET - OBJET DE LA DEMANDE

NOM DU PROJET / INTITULÉ :

DESCRIPTION :

OBJECTIFS :

## BUDGET DU PROJET

DÉPENSES		RECETTES	
DÉSIGNATION	TOTAL € TTC	DÉSIGNATION	TOTAL € TTC
Prestations de service		Ressources propres de l'association	
Achat de matériels et fournitures		Participation (Entrées payantes)	
Autres.....		Buvette	
Assurances		Communes	
Locations		CCVM	
Autres.....		Départements	
Publicité		Région Bourgogne Franche-Comté	
Frais postaux			
Autres.....		Autres (Mécénat, entreprises...)	
Salaires			
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	

À noter : il convient de faire un budget prévisionnel équilibré.

Fait le \_\_\_\_\_  
À \_\_\_\_\_

Nom, prénom et signature du responsable  
de l'association :

# ASSOCIATIONS : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS 2023



Pour tout renseignement vous pouvez contacter :  
L'Office de Tourisme du Val Marnaysien - 23 Grande Rue - 70150 MARNAY  
Tél. : 03 84 31 90 91 - Courriel : [contact@ot-valmarnaysien.com](mailto:contact@ot-valmarnaysien.com) - [www.ot-valmarnaysien.com](http://www.ot-valmarnaysien.com)

**Document 2**, à retourner à l'issue de la manifestation, dans un délai de trois mois (pour les manifestations se déroulant avant le 1<sup>er</sup> septembre) et avant le 1<sup>er</sup> décembre (pour les manifestations se déroulant entre septembre et novembre). Joindre un RIB au nom de l'association.

## COMPTE RENDU DE L'ACTION / BILAN QUALITATIF DU PROJET

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION :

---

NOM DU PROJET :

---

DESCRIPTION DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION :

---

---

---

---

---

NOMBRE APPROXIMATIF DE PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DU PROJET :

---

---

---

---

DATE ET LIEU DE RÉALISATION DU PROJET :

---

---

---

---

LES OBJECTIFS DU PROJET ONT-ILS ÉTÉ ATTEINTS AU REGARD DES OBJECTIFS FIXÉS ?

---

---

---

---

## TABLEAU DE SYNTHÈSE

DÉPENSES		RECETTES	
DÉSIGNATION	TOTAL € TTC	DÉSIGNATION	TOTAL € TTC
Prestations de service		Ressources propres de l'association	
Achat de matériels et fournitures		Participation (Entrées payantes)	
Autres.....		Buvette	
Assurances		Communes	
Locations		CCVM	
Autres.....		Départements	
Publicité		Région Bourgogne Franche-Comté	
Frais postaux			
Autres.....		Autres (Mécénat, entreprises...)	
Salaires			
TOTAL DES DÉPENSES		TOTAL DES RECETTES	

Fait le \_\_\_\_\_  
 À \_\_\_\_\_

Nom, prénom et signature du responsable  
 de l'association :